

tage de joindre cette autre noblesse, non moins respectable, que tous peuvent recueillir dans la route de la vertu, du devoir et du travail.

La maison de Lezay, que la tradition fait venir d'Espagne, avait pour chef de la branche française, au XIII<sup>e</sup> siècle, Pernet ou Péronet de Lezay, dont le fils, Estienne ou Estevin de Lezay, fournit un exemple rare de longévité, car il mourut à l'âge de 120 ans (1). L'existence des Lezay, en 1240, est glorieusement prouvée par un *Hugo de Lezaio* qui figure dans la Galerie des Croisades au palais de Versailles, comme ayant pris part à l'une des expéditions d'outre-mer, entreprise dans le XIII<sup>e</sup> siècle (2).

Au nombre des personnages remarquables que cette famille a produits dans les siècles suivants, nous voyons des chambellans des rois de France, des dignitaires de la cour de Bourgogne, des chanoines - comtes de Lyon, des guerriers et des magistrats éminents. Enfin, au XVIII<sup>e</sup> siècle :

L'Église lui doit un prélat vénérable, Louis-Albert de Lezay-Marnésia, évêque d'Évreux, doyen du chapitre de Lyon, mort le 4 juin 1790 ;

L'armée, deux officiers distingués : Humbert, marquis de Lezay, seigneur de Marnésia (3), Courlaon, Présilly, Saint-Julien, brigadier des armées du roi, commandant de Toulon, et le fils de celui-ci, colonel du régiment provincial d'Orléans-dragons.

Les lettres : la grand-mère de M. de Lezay, Cliarlotte-

(1) La Chesnaye des Bois, *Diction, de la noblesse*, l.-vin, p. 691 ctsuiv. — Spach, *Notice sur Adrien de Lezay*, p. 4. — *Inv. des titres et pièces justifiées, de la noblesse et filiation de la famille de Lezay*, ms. in-fo).

(2) Charte de 1240, contenant la reconnaissance d'un emprunt contracté par Hugues de Lezay, sous la garantie du duc de Bourgogne, son suzerain, pour aller en Terre-Sainte. (*Titres de la maison de Lezay*.)

(3) La terre de Mamésia est située en Franche-Comté, près d'Orgelet.